



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES & RC

CONSULTATION 2026

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

***Mise en place de bornes de recharges pour
véhicules électriques pour
le Centre Hospitalier Drôme Vivarais in situ***

Sommaire

Préambule	3
0. Règlement de consultation et CCAP	4
1. État des lieux	10
2. Définition des besoins pour l'année 2026	10
3. Descriptif technique	11
3.1 – BASE : 8 bornes	11
3.1.1 – Plan d'ensemble	11
3.1.2 – Plan du parking OUEST	12
3.1.3 – Schéma fonctionnel	13
3.1.4 – Fourniture de 8 bornes	14
3.1.5 – Divers	15
3.2 - PSE1 : 2 bornes	16
3.1.1 – Plan d'ensemble	16
3.1.2 – Plan du parking OUEST	16
3.1.3 – Schéma fonctionnel	16
3.1.4 – Fourniture de 2 bornes	16
3.1.5 – Divers	17
3.3 - PSE2 : VRD	18
 Décomposition du Prix Global et Forfaitaire	 20
 Annexe 1 : Numérotation des badges	 21
Annexe 2 : Fiche technique borne EVLINK PRO AC METAL	22

Préambule : L'ensemble des locaux et parking seront exploités durant la durée des travaux. Les déambulations des patients sont fréquentes sur chaque site durant l'intervention des entreprises. Le titulaire du marché prendra toutes les mesures afin de minimiser les désagréments et notamment en matière de sécurité, de balisage, de bruits, de poussières, ...

Nous rappelons que les prestations sont réalisées en site occupé par des patients atteints de pathologies psychiatriques variées.

Il en va donc de la sécurité de tous d'appliquer cela :

Les portes seront systématiquement fermées à clé, les matériels, matériaux et outils ne doivent pas être laissés à disposition des patients ni sans surveillance, les poussières et les bruits soient circonscrits au maximum.

Fournitures et poses de bornes de recharges pour véhicules électriques

SPECIFICITES DU PRESENT LOT

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et les règlements techniques en vigueur à la signature des marchés :

- Selon UTE C 15-722 de 07/2012 et UTE C 15-722 A1,
- Normes AFNOR et Européennes,
- Règles professionnelles (REEF publié par le CSTB, édition de base mise à jour),
- Les formations et habilitations
- Les recommandations d'accessibilités PMR,
- Règlement de sécurité incendie.

Les sujétions suivantes sont incluses dans le présent CCTP :

- Tous les échafaudages nécessaires comprenant la pose, la location, la dépose et le transport,
- La protection des sols, murs, plafonds et autres matériels qui pourraient être salis par l'exécution des ouvrages cités ci-après,
- Toutes les préparations nécessaires des supports, nettoyage et dépoussiérage notamment.

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec les règles de l'art tant au point de vue technique qu'au point de vue esthétique.

Le Maître d'œuvre se réservant le droit de faire :

- Soit recommencer les ouvrages défectueux aux frais de l'entreprise,
- Soit de proposer un rabais proportionnel à la malfaçon dûment constatée.

0. Règlement de la consultation

0.1. - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture et mise en service d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) pour le Centre Hospitalier Drôme Vivarais in situ.

0.2. - PROCÉDURE DE PASSATION

La procédure de passation du marché est une procédure adaptée au sens de l'article L2123-1 du Code de la commande publique. Elle est notamment soumise aux dispositions des articles R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique.

0.3. - MONTANT ESTIMATIF DU MARCHE RC – IRVE

Le montant estimatif du marché est de 65 000 € HT pour l'opération.

0.4. - DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Vendredi 27 mars 2026 à 12h00 sur l'adresse mail suivante : yann.astier@ch-dromevivarais.fr

0.5. - TYPE DE CONTRAT

0.5.1. - FORME DU CONTRAT

La forme du marché est simple.

0.5.2. DURÉE DU MARCHE

Le marché débute à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2026. Il n'est pas reconductible

0.5.3. MISE AU POINT MARCHE

Une mise au point du marché pourra être prévue conformément à l'article R2152-13 du Code de la commande publique.

Cette dernière ne pourra entraîner de modifications substantielles de l'offre ou du marché.

0.6. - DÉCOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché n'est pas alloti, en raison de l'unité de l'opération.

0.7. - NOMENCLATURES

La nomenclature DGOS retenue pour la computation des seuils est :

Nomenclature achat : PF12D000 – Segment d'achat : Travaux électricité forts HT et BT

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) en vigueur est : Code principal : 31224500-7 – Description : Bornes

0.8. - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

Conformément à l'article L2332-1 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques sont tenus à une obligation de discrétion concernant toutes les informations portées à leurs connaissances à l'occasion de la procédure de passation, ces derniers s'engagent à ne pas les communiquer par quelque moyen que ce soit, à des tiers.

Les stipulations du présent article ne font pas opposition au droit à un recours effectif et à la production en justice.

0.9 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

0.9.1. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature en qualité de d'opérateur économique individuel ou en qualité de membres d'un groupement.

a) Le groupement d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exiger que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché dans la mesure où cela est nécessaire à sa bonne exécution.

b) La sous-traitance

L'article L2193-3 du Code de la commande publique dispose que, sous réserve du respect des conditions fixées par la loi du 31 décembre 1975, le droit, pour le titulaire d'un marché public, de sous-traiter l'exécution de certaines des prestations faisant l'objet du marché.

0.9.2. VARIANTES

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

0.9.3. NÉGOCIATION

L'acheteur se réserve se réserve la possibilité de négocier

0.9.4. VISITE DU SITE

La visite des sites n'est pas obligatoire. Elle permet néanmoins de :

- Prendre connaissance des lieux
- Prendre la mesure des contraintes, etc.

S'il le souhaite, chaque opérateur économique prendra rendez-vous auprès de l'interlocuteur suivant, entre le 12 mars 2026 et le 19 mars 2026.

[Yann ASTIER - Responsable travaux - 04 75 75 61 55 - 06.47.46.92.00 - yann.astier@ch-dromevivaraais.fr](mailto:yann.astier@ch-dromevivaraais.fr)

0.9.5. CONNAISSANCE DES LIEUX

L'opérateur économique ne saurait se prévaloir, postérieurement à la remise des offres ou à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des lieux et terrains d'implantation des ouvrages, des propriétés mitoyennes, des routes et voies d'accès, en relation directe ou indirecte avec la prestation objet du présent marché, pour présenter des demandes de suppléments ou de plus-values sur les prix convenus et arrêtés.

L'opérateur économique n'ayant fait, lors de la remise de son offre, aucune remarque concernant les documents qui lui ont été remis, est réputé n'y avoir relevé aucune erreur ou omission de nature à modifier plus tard le montant de son offre.

0.9.6. QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES EN COURS DE CONSULTATION

D'éventuelles questions administratives et techniques peuvent être posées par les opérateurs économiques. Elles sont exclusivement posées à l'adresse électronique suivante :

yann.astier@ch-dromevivaraais.fr

Ces questions peuvent être posées par les opérateurs économiques au plus tard **huit jours** calendaires avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront envoyées à l'ensemble des opérateurs économiques par le biais de l'adresse d'identification indiquée ci-avant.

Les questions et réponses seront transmises individuellement à chaque prestataire ayant été consulté ou ayant sollicité un dossier.

0.9.7. MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **six jours calendaires** avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

0.9.8. ÉCHANGE AVEC L'ACHETEUR JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE

Tous les échanges avec l'acheteur durant la consultation et après la remise des offres jusqu'à la notification de la procédure se font via le profil dématérialisé de l'acheteur.

Aucun échange par mail ou téléphone n'est admis durant ces périodes.

Les seuls échanges qui pourront avoir lieu pendant la consultation sont ceux relatifs à la prise de rendez-vous pour la visite du site et au rendez-vous de négociation.

0.10 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) ET DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

0.10.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des documents suivants :

- le présent dossier ;
- Le Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)

0.10.2. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours décomptés à partir de la date limite de réception des offres.

0.11 - CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les opérateurs économiques sont invités à lire attentivement les conditions de forme et de transmission des offres, ci-dessous.

0.11.1. GÉNÉRALITÉS

L'opérateur économique rédigera son offre en **langue française et en euro**, et conformément au descriptif de la prestation telle que définie dans les cahiers des charges. En cas d'offre en une autre langue, elle doit être accompagnée d'une traduction en français de l'ensemble des documents remis dans l'offre.

0.11.2. CANDIDATURE ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'OPERATEUR ÉCONOMIQUE

Chaque opérateur économique devra fournir un dossier complet tel que prévu par le Code de la commande publique notamment aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4.

0.11.3. DOCUMENTS DE L'OFFRE

DOCUMENTS A FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE

Il est impératif de fournir un dossier complet, entièrement conforme aux exigences du règlement et du dossier de consultation.

Un document incomplet ou modifié rend l'offre irrégulière au sens de l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique. De même, l'absence, la modification non autorisée ou le non-respect des exigences de forme (nombre de pages, format imposé etc.) d'un document devant être remis au titre de l'offre, a pour conséquence de rendre l'offre irrégulière.

- Le CCP et RC

□ L'Annexe financière renseignée intégralement au format Excel et PDF

□ UN MÉMOIRE TECHNIQUE EXPOSANT LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE L'OFFRE ET LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION OBJET DU MARCHÉ.

Ce mémoire comprendra les éléments suivants :

I – Moyens humains dédiés à la gestion de la mission

- Organigramme
- Qualifications, CV, références
- Formations, habilitations

II – Caractéristiques techniques des IRVE proposées

- Descriptif technique
- Conditions d'exploitation
- Origine et conception de l'IRVE

III - Méthodologie d'exécution de la prestation

- Phasage du planning,
- Optimisation du planning d'installation
- Pilotage du déploiement des installations

IV – Modalités de maintenance

- Conditions et durée de garantie
- Délai et conditions d'intervention en cas de panne
- Contenu de la formation dispensée auprès des techniciens du CH Drôme Vivarais

III – Responsabilité Sociétale et Environnementale

- Stratégie et politique
- Actions mises en œuvre

0.12 - TRANSMISSION DES PLIS

La **transmission** des plis au format papier n'est pas autorisée pour cette consultation.

Le dépôt des réponses se fait uniquement à l'adresse électronique suivante :

yann.astier@ch-dromevivarais.fr à l'aide d'une plateforme de transfert de fichiers

Tout dépôt sur une autre adresse est nul et non avenu.

0.13 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

0.13.1. JUGEMENT DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures est effectué dans le respect des dispositions prévues aux articles R2142-2 à R2142-14 et R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique.

0.13.2. JUGEMENT DES OFFRES

0.13.2.1. Analyse des offres

Le jugement des offres est effectué dans le respect des dispositions prévues aux articles R2152-1 à R2152-13 du Code de la commande publique.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur veillera au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères et de leurs pondérations tels que définis au présent article.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le CCP valant acte d'engagement et ses annexes, prévaudront sur toutes autres données.

0.13.2.2. Critères

Critères	Pondération
Critère 1 – Prix	55 %
Critère 2 – Valeur technique	40 %
Critère 3 – Responsabilité sociale et environnementale	5%

La méthode d'analyse des critères s'apprécie comme suit :

→ **Critère n° 1 – Prix de l'offre - 55%**

La note maximum sera attribuée au soumissionnaire qui présente la solution la moins chère. La note est égale à : coefficient de pondération x 100.

Les autres offres seront affectées d'un coefficient inversement proportionnel à l'écart de prix avec l'offre moins-disante.

→ **Critère n° 2 – Valeur technique - 40%**

La valeur technique de l'offre sera évaluée à partir du mémoire technique.

Qualité des moyens humains dédiés à la gestion de la mission 20

- Organigramme
- Qualifications, CV, références
- Formations, habilitations
- Accompagnement sur le programme ADVENIR

Qualité des caractéristiques techniques des IRVE proposées 30

- Descriptif technique
- Conditions d'exploitation
- Origine et conception de l'IRVE

Pertinence de la méthodologie d'exécution de la prestation 30

- Phasage du planning,
- Optimisation du planning d'installation
- Pilotage du déploiement des installations

Qualité des modalités de maintenance 20

- Conditions et durée de garantie
- Délai et conditions d'intervention en cas de panne
- Contenu de la formation dispensée auprès des techniciens du CH Drôme Vivarais

L'évaluation sur le critère 2 sera ramenée à un nombre de points correspondant au coefficient de pondération x 100.

→ **Critère n° 3 – Responsabilité Sociétale et Environnementale 5 %**

La valeur technique de l'offre sera évaluée à partir du mémoire technique.

- Qualité de la stratégie et politique RSE 50
- Quantité et objectifs des actions mises en oeuvre 50

L'évaluation sur le critère 3 sera ramenée à un nombre de points correspondant au coefficient de pondération x 100.

Les critères susmentionnés seront jugés à l'ouverture des offres.

En cas d'égalité entre les soumissionnaires, le soumissionnaire retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

0.13.3. MÉTHODE DE NOTATION

Exposé de la méthode d'attribution des points :

- **Offre insuffisante : 0,25 à 1**
- **Offre moyenne : 1,25 à 2**
- **Offre satisfaisante : 2,25 à 3**
- **Offre très satisfaisante : 3,25 à 4**

↳ **L'offre insuffisante** : Offre qui présente des lacunes techniques et/ou des incohérences, et/ou une mauvaise appréhension ou compréhension du besoin.

↳ **L'offre moyenne** : Offre qui présente des imprécisions ou des généralités, tout en restant une offre en adéquation avec les exigences du cahier des charges.

↳ **L'offre satisfaisante** : Offre qui apporte toutes les précisions/réponses attendues et qui est en adéquation avec les exigences du cahier des charges.

↳ **L'offre très satisfaisante** : Offre précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin. Elle est parfaitement adaptée aux exigences du cahier des charges.

0.14 - INFORMATIONS DES OPERATEURS ÉCONOMIQUES

Les opérateurs économiques non retenus seront avisés par courrier électronique du pouvoir adjudicateur, conformément à la réglementation de la commande publique.

0.15 - JURIDICTION COMPÉTENTE

Le **tribunal administratif de Grenoble**, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, sera seul compétent pour régler les recours et les litiges qui pourraient opposer le Centre Hospitalier de Valence aux opérateurs économiques.

0.16 – CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Le CCAG TRAVAUX s'applique en tout point.

1. Etat des lieux

Aujourd'hui, l'établissement possède 6 bornes de rechargement réparties sur quatre sites, comme suit :

BORNES DE RECHARGEMENT 2025

Borne N°	Commune	Adresse	Localisation	Mode de pose	Marque	Type de borne	Mode de charge	Puissance (installée) réglée	Prises	Vérouillage par	Liaison informatique**
1	VALENCE	126, Avenue Victor Hugo - 26000	Parking extérieur privé	Mur	Schneider Electric	Evlinc WALLbox	3	22KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
2	ROMANS-SUR-I.	5, Rue Musselon - 26100	Parking extérieur privé	Mur	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
3	ROMANS-SUR-I.	47, Avenue Emile ZOLA - 26100	Parking extérieur privé	Mur	Schneider Electric	Evlinc WALLbox	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
4	TOURNON-SUR-R.	64, Rue SARTORIO - 07300	Parking extérieur NORD privé	Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	1	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
5	TOURNON-SUR-R.	68, rue SARTORIO - 07300	Parking extérieur SUD privé	Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	2	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
6	MONTELEGER	391, Route des rebatières - 26760	Parking extérieur privé "SUD-GERICAULT"	Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
7				double	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
8				Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
9				double	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
10	MONTELEGER	391, Route des rebatières - 26760	Parking extérieur privé "EST-DOLTO/UEAO"	Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	SIM FRESHMILE
11				double	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
12				Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
13				double	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
14				Potelet	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
15				double	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	(22KW) 11KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	
16*	MONTELEGER	391, Route des rebatières - 26760	Parking intérieur privé "Garage"	Mur	Schneider Electric	Evlinc WALLbox	3	22KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	-
17*	MONTELEGER	391, Route des rebatières - 26760	Parking extérieur privé "Vaguemestre/Sécurité"	Mur	Schneider Electric	Evlinc Pro AC Métal	3	22KW TRI	T2s + TE	Carte RFID	-

* Les BORNES N°16 et N°17 ne sont pas concernées par la mobilité

Les références des bornes de charges installées sont :

- 126-126bis, avenue Victor Hugo à Valence – **EVB1A22P4RI** de Schneider ;
- Avenue de Zola à Romans-sur-Isère – **EVB1A22P4RI** de Schneider ;
- Rue Musselon à Romans-sur-Isère – **EVB3S22N40EM** de Schneider ;
- Parking EST (DOLTO) à Montéleger - **EVB3S22N4E** de Schneider ;
- Parking SUD (GERICAULT) à Montéleger - **EVB3S22N4E** de Schneider ;
- 68, Rue Sartorio (Enfants) à Tournon-sur-Rhône - **EVB3S22N4E** de Schneider ;
- 64, Rue Sartorio (Adultes) à Tournon-sur-Rhône - **EVB3S22N4E** de Schneider.

2. Définition des besoins pour l'année 2026

Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais souhaite augmenter son parc de 10 bornes de rechargement de véhicules électriques supplémentaires (8 bornes et 2 en PSE) et permettre l'accès de ces :

- ⇒ 8 bornes aux véhicules de service du CHDV uniquement via des cartes RFID programmées par véhicule.
- ⇒ PSE1 : 2 bornes aux véhicules de service du CHDV uniquement via des cartes RFID programmées par véhicule
- ⇒ PSE2 : (ajout de la PSE1) permettre à ces 2 bornes de rechargement, via le prestataire de mobilité FRESHMILE, l'accès de ces bornes au personnel du CHDV ainsi qu'une facturation individuelle de l'usage de celles-ci.

Les prestations doivent être impérativement achevées le 29 mai 2026

NOTA : toutes les bornes existantes et à venir devront utiliser le protocole de communication OCCP 1.6.

3. Descriptif technique

3.1. BASE : 8 bornes de rechargement

Adresse : Centre Hospitalier DRÔME VIVARAIS
391, route des Mernes
26760 MONTELEGER

Descriptif sommaire des prestations à réaliser :

Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais prévoit la mise en place de 8 bornes de rechargement pour voitures électriques sur le site de MONTÉLÉGER pour l'année 2026.

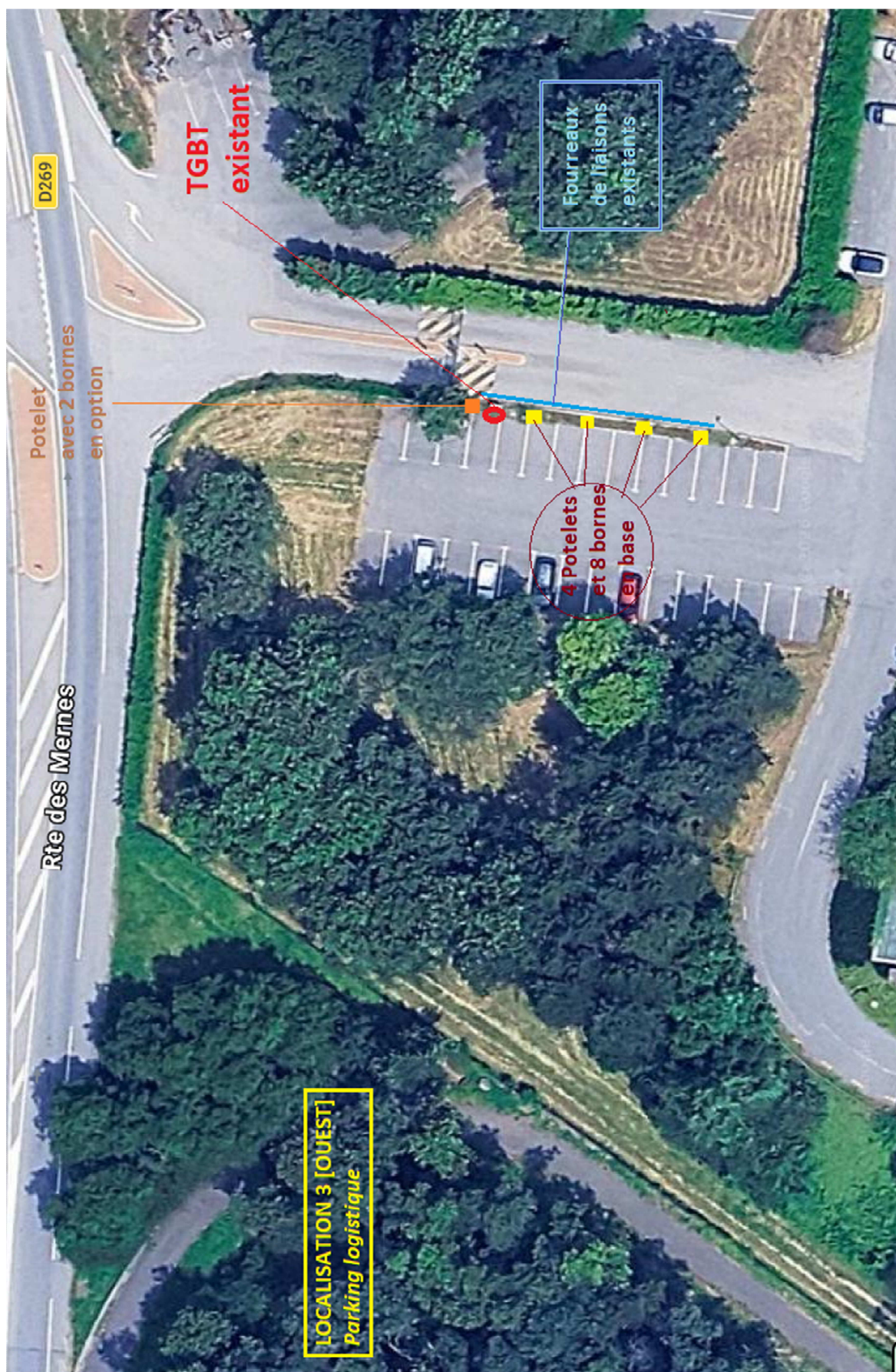
Localisation 3 [OUEST] – Parking logistique : La prestation consiste à la mise en place de 8 bornes de rechargement, la mise en place de 4 potelets doubles, les câbles électriques manquants, les signalétiques horizontales et verticales, les protections, le compteur général énergétique, le système de gestion, le réglage des 8 bornes de rechargement à 11KW, la numérotation des bornes, la vérification initiale des installations électriques.



3.1.1. **Plan d'ensemble du site**

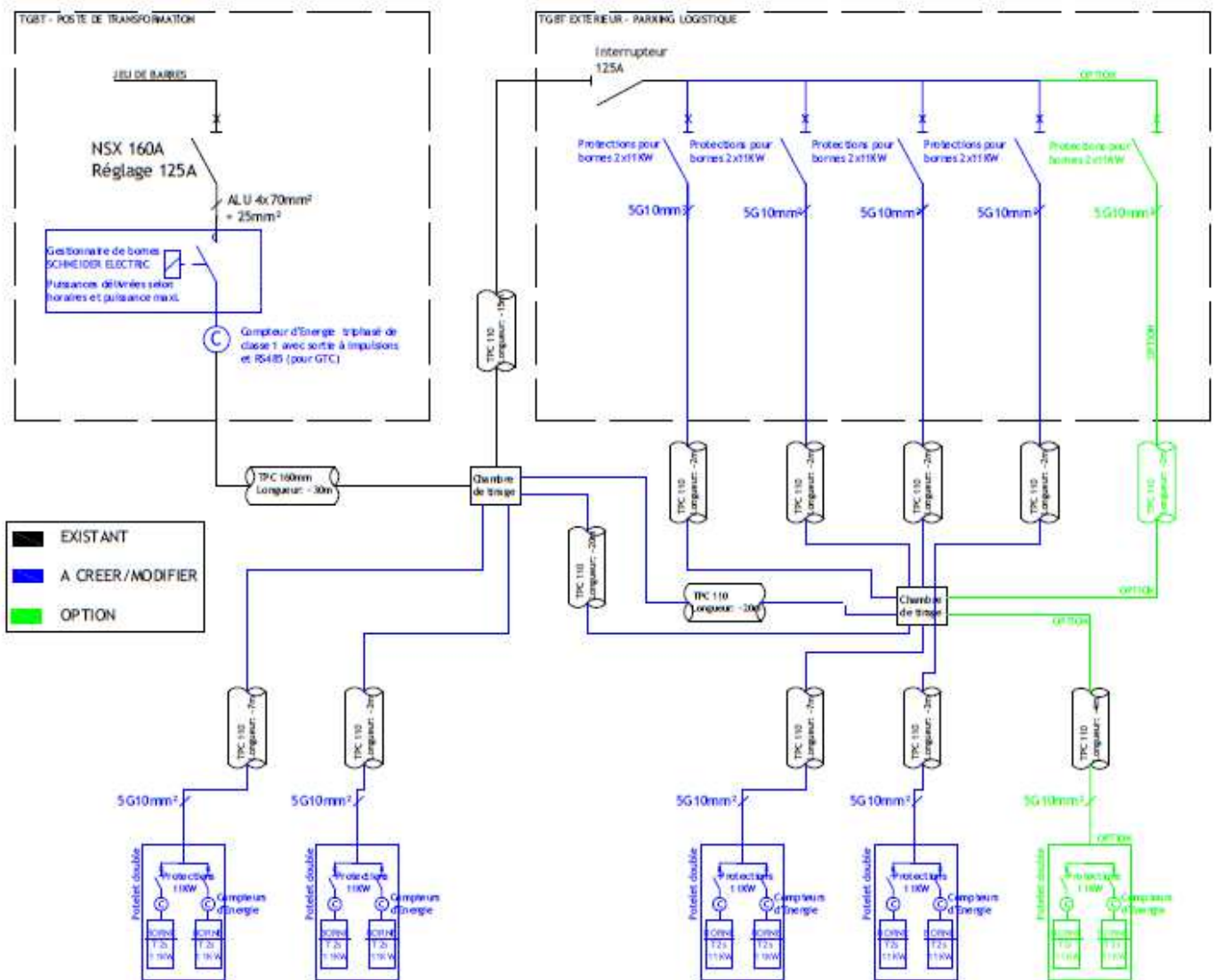


3.1.2. Pan du parking logistique - OUEST

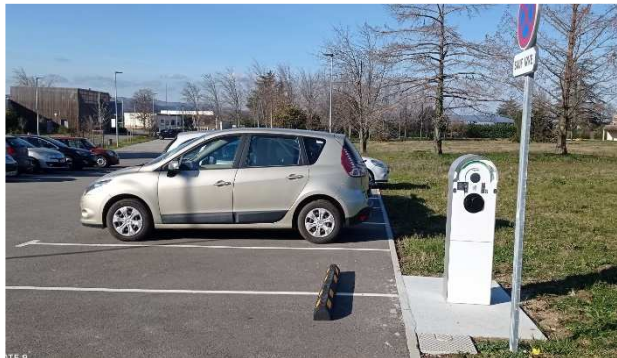


3.1.3. Schéma fonctionnel électrique des prestations

Localisation 3 [OUEST]



3.1.4. - Fourniture et pose de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques - Localisation 3 - Parking logistique [OUEST]



- 3.1.4.1. Fourniture et pose de 4 potelets doubles, compris fixations/scellements sur dalle pour pouvoir accueillir les 2 bornes de recharge par potelet;
- 3.1.4.2. Fourniture, pose et mise en service de 8 bornes de recharge, type EVlink AC Métal 22kW réglé à 11KW en TRI, verrouillage par carte RFID, de marque Schneider, prise T2s, mode de recharge 3, ou techniquement équivalent mais compatible à 100% avec les bornes actuellement en place sur l'établissement ;
- 3.1.4.3. Les câblages électriques pour l'alimentation électrique 4 potelets (soit 8 bornes en puissance et commande) en câble U1000R2V de sections appropriées depuis le TGBT existant (fourreau de 110mm déjà existants) - RO2V 5G10mm² - longueur totale estimée : 80ml;
- 3.1.4.4. Un système de gestion « EcoStruxure – EV Charging Expert » compatibles avec les bornes préconisées ci-avant permettant une gestion dynamique des bornes tout au long d'une journée selon le principe suivant :
 - **De 0h00' à 7h00'** => 85KW maxi délivrée à l'ensemble des 10 bornes à l'ensemble des 10 bornes avec une gestion maître/esclaves modulable en fonction des véhicules raccordés;
 - **de 7h01' à 19h59'** => 10KW maxi délivré à l'ensemble des 10 bornes avec une gestion maître/esclaves modulable en fonction des véhicules raccordés;
 - **de 20h00' à 23h59'** => 85KW de puissance maximum délivrée à l'ensemble des 10 bornes avec une gestion maître/esclaves modulable en fonction des véhicules raccordés;Comprenant protections électriques, fourniture, pose et raccordements.
- 3.1.4.5. Le comptage spécifique au poste HT/BT avec tores et connectique pour liaison RS485 en vue d'un raccordement sur la GTC du CHDV, compris fourniture, pose et raccordement.
- 3.1.4.6. Les protections électriques, compris fourniture, pose et raccordements :
 - **Potelets** : 4 Disjoncteurs SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent C60H – Tétrapolaire – 4P4D – 32A;
 - **Puissance des bornes** : 8 Disjoncteurs SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent C60N – 4P4D – 16A et ses protections différentielles ;
 - **Commandes des bornes** : 4 Disjoncteurs SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent DPN – 2P1D – 10A avec ses protections différentielles type B règlementaires.

3.1.4.7. Une signalétique verticale scellée par panneau verticale "interdit de stationner " et panneau « IRVE », centré sur le 3^{ème} potelet, compris fourniture, scellement, fixations.
- Selon photos ci-dessus à l'article 3.1.4 -

3.1.4.8. Seize marquages au sol blanc « Logo IRVE », deux par place de parking, compris fourniture, scellement, fixations.



3.1.4.9. Huit marquages en sol, au centre de chaque place de parking écriture blanche (compris accents) sur fond rouge compris pochoirs et peintures : 1250x1250mm.

**RÉSERVÉ
VÉHICULE
DE SERVICE**

3.1.4.10. Quatre butées de roue en caoutchouc de longueur de 2 mètres centrées sur 2 places de parking (selon image ci-avant), compris fixation sur l'enrobé existant
- Selon photos ci-dessus à l'article 3.1.4 -

3.1.5. – Divers :

3.1.5.1. Adressages et paramétrages des communications : sans objet

3.1.5.2. V.I.I.E.L. : - 1 ensemble -

Vérification Initiale des Installations Initiales Électriques pour les sites pour les huit bornes installées et décrites à l'article 3.1.

3.1.5.3. D.O.E. : - 1 ensemble -

Dossier des Ouvrages Exécutés sur le site décrit ci-avant de MONTÉLÉGER (1), en format PDF et modifiable pour les plans et schémas.

3.2. PSE 1 : 2 bornes supplémentaires

Adresse : Centre Hospitalier DRÔME VIVARAIS
391, route des Mernes
26760 MONTELEGER

Descriptif sommaire des prestations à réaliser :

Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais prévoit la mise en place de 2 bornes de rechargement pour voitures électriques sur le site de MONTÉLÉGER pour l'année 2026.

Localisation 3 [OUEST] – Parking logistique : La prestation consiste à la mise en place de deux bornes de rechargement, la mise en place d'un potelet doubles, les câbles électriques manquants, les signalétiques horizontales et verticales, les protections, le compteur général énergétique, le système de gestion, le réglage des 2 bornes de rechargement à 11KW, la numérotation des bornes, la vérification initiale des installations électriques.



3.2.1. - Plan d'ensemble du site

- Selon carte ci-dessus à l'article 3.1.1 –

3.2.2. - Plan du parking logistique - OUEST

- Selon carte ci-dessus à l'article 3.1.2 -

3.2.3. - Schéma fonctionnel électrique des prestations

- Selon schéma ci-dessus à l'article 3.1.3 –

3.2.4. - Fourniture et pose de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques

- 3.2.4.1. Fourniture et pose d'un potelet double, compris fixations/scellements sur dalle pour pouvoir accueillir les 2 bornes de recharge ;
- 3.2.4.2. Fourniture, pose et mise en service de 2 bornes de recharge, type EVlink AC Métal 22kW réglé à 11KW en TRI, verrouillage par carte RFID, de marque Schneider, prise T2s, mode de recharge 3, ou techniquement équivalent mais compatible à 100% avec les bornes actuellement en place sur l'établissement ;
- 3.2.4.3. Le câblage électrique pour l'alimentation électrique de deux bornes (puissance et commande) en câble U1000R2V de sections appropriées depuis le TGBT existant (fourreau de 110mm déjà existants) - RO2V 5G10mm² - longueur totale estimée : 6ml;
- 3.2.4.4. Un système de gestion « EcoStruxure – EV Charging Expert » => déjà prévu à l'article 3.1.4.4
- 3.2.4.5. Le comptage spécifique au poste HT/BT => déjà prévu à l'article 3.1.4.5.
- 3.2.4.6. Les protections électriques, compris fourniture, pose et raccordements :
 - o **Potelet** : 1 Disjoncteur SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent C60H – Tétrapolaire – 4P4D – 32A;

- **Puissance des bornes** : 2 Disjoncteurs SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent C60N – 4P4D – 16A et ses protections différentielles ;
- **Commandes des bornes** : 1 Disjoncteur SCHNEIDER Electric ou techniquement équivalent DPN – 2P1D – 10A avec ses protections différentielles type B réglementaires.

3.2.4.7. Une signalétique verticale scellée => déjà prévu à l'article 3.1.4.7

3.2.4.8. Quatre marquages au sol blanc « Logo IRVE », deux par place de parking, compris fourniture, scellement, fixations.

- Selon photos ci-dessus à l'article 3.1.4 –

3.2.4.9. Marquages en sol => Pas à prévoir pour cette prestation

3.2.4.10. Une butée de roue en caoutchouc de longueur de 2 mètres centrées sur 2 places de parking (selon image ci-avant)

- Selon photos ci-dessus à l'article 3.1.4 –

3.2.5. – Divers :

3.2.5.1. Adressages et paramétrages des communications : sans objet

Déploiement de la supervision de l'opérateur de mobilité FRESHMILE par la mise en place d'une carte SIM dans le modem installé pour les 2 bornes ainsi que les paramétrages demandés et notamment : l'adressage du modem, paramétrage de l'adresse de transfert des données, ...

3.2.5.2. V.I.I.E.L. : - 1 ensemble -

Vérification Initiale des Installations Initiales Électriques pour les sites pour les deux bornes installées et décrites à l'article 3.2.4

3.2.5.3. D.O.E. :

Dossier des Ouvrages Exécutés sur le site décrit à l'article 3.2, en format PDF et modifiable pour les plans et schémas.

3.3. PSE 2 : VRD - propreté des abords et protections urbaines

Adresse : Centre Hospitalier DRÔME VIVARAIS

391, route des Mernes

26760 MONTELEGER

Descriptif sommaire des prestations à réaliser :

Le Centre Hospitalier Drôme Vivarais prévoit la mise en place de garde-corps afin de protéger les bornes prévues aux articles 3.1 et 3.2.

Localisation 3 [OUEST] – Parking logistique

3.3.1. - Plan d'ensemble du site

- Selon carte ci-dessus à l'article 3.1.1 –

3.3.2. - Plan du parking logistique - OUEST

- Selon carte ci-dessus à l'article 3.1.2 -

3.3.3. – Mise en forme des abords :

- 3.3.3.1. - Mise en place de 30m² de géotextile (30mx1m) , compris désherbage et mise à niveau des terres [hauteur des bordures – 5 cm].



- 3.3.3.2. – Pose de 30m² de dalles alvéolaires stabilisatrice de gravier

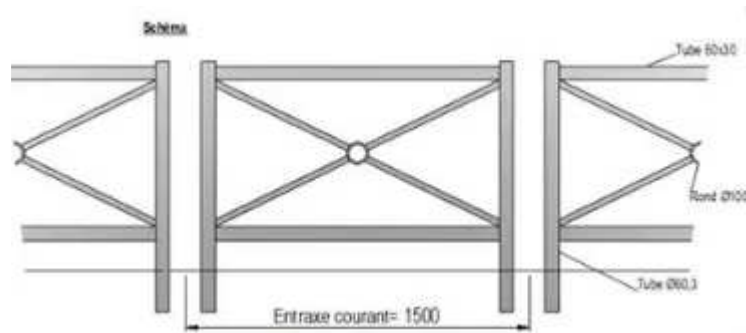


- 3.3.3.3. – Pose de gravier calcaire jaune 8/11mm – finition concassé pour aménagements extérieurs, volume à prévoir : 1,5m³ (5cm x30m²).

3.3.4. – Mobilier urbain :

- 3.3.4.1. – 14 Plots en béton fibré de (Lxlxprof.) 20x40x20cm pour fixer les mobiliers urbains décrits à l'article 3.3.4.2.,

3.3.4.2. – 13 garde-corps espacés de 20cm couleur RAL 7037- Gris poudré de (LxH) de 130x110cm compris fixation par scellement chimique ou scellement sur plots prévues à l'article 3.3.4.1.



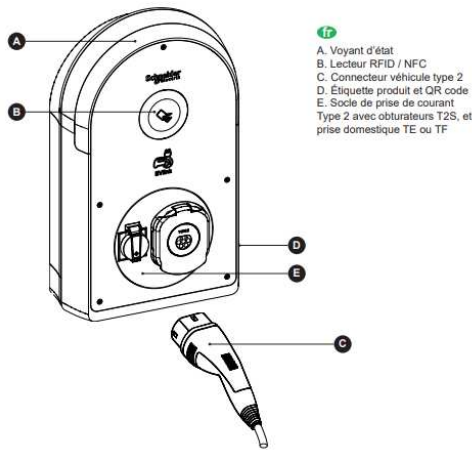
INFORMATION DIVERSE :

Câble informatique : Le câble cuivre informatique sera de type S/FTP (blindage général et écrans individuels), 100 Ohms de capacité, 4 paires ou 2x4 paires. Caractéristiques physiques : 4 paires torsadées, Catégorie 6A minimum / Classe E A conformément à l'ISO/IEC 11801 AMD2, Assurer le passage du PoE+ selon la norme IEEE 802.3 at, Diamètre des conducteurs sera d'au moins 0.5 mm, Structure blindée par paire type S/FTP, Sans halogène de type LSFROH selon la norme IEC 60 332-3-2, L'épaisseur de la gaine extérieure sera au moins de 0,5mm. Elle sera conforme au nouveau standard environnemental ROHS.

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

N°	Prestation	Unité	Prix Unitaire (HT)	Q.	Prix Total (HT)
3.1 BASE: 8 bornes					
3.1.4. Fourniture de 8 bornes					
3.1.4.1	Potelet double	U		4	
3.1.4.2	Bornes de rechargement électrique	U		8	
3.1.4.3	Câblage RO2V 5G10mm ²	ml		80	
3.1.4.4	Système de gestion EcoStruxure	ens.		1	
3.1.4.5	Comptage au poste de transfo.	ens.		1	
3.1.4.6	Protections électriques	ens.		4	
3.1.4.7	Signalétique verticale	U		1	
3.1.4.8	Marquage logo IRVE	U		16	
3.1.4.9	Marquage au sol : RESERVE VEHICULE DE SERVICE	U		8	
3.1.4.10	Butée de porte de 2ml	U		4	
3.1.5. Divers					
3.1.5.1	Adressages et paramétrages des COMs	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
3.1.5.2	VIIEL	ens.		1	
3.1.5.3	DOE	ens.		1	
				TOTAL BASE HT	
				TVA 20%	
				TOTAL BASE TTC	
3.2 PSE 1 : 2 Bornes supplémentaires					
3.2.4. Fourniture de 8 bornes					
3.2.4.1	Potelet double	U		1	
3.2.4.2	Bornes de rechargement électrique	U		2	
3.2.4.3	Câblage RO2V 5G10mm ²	ml		6	
3.2.4.4	Système de gestion EcoStruxure	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
3.2.4.5	Comptage au poste de transfo.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
3.2.4.6	Protections électriques	ens.		1	
3.2.4.7	Signalétique verticale	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
3.2.4.8	Marquage logo IRVE	U		4	
3.2.4.9	Marquage au sol : RESERVE VEHICULE DE SERVICE	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
3.2.4.10	Butée de porte de 2ml	U		1	
3.2.5. Divers					
3.2.5.1	Adressages et paramétrages des COMs	ens.		1	
3.2.5.2	VIIEL	ens.		1	
3.2.5.3	DOE	ens.		1	
				TOTAL PSE1 HT	
				TVA 20%	
				TOTAL PSE1 TTC	
3.3 PSE2: VRD - propreté et protections urbaines					
3.3.3 Mise en forme des abords					
3.3.3.1	Géotextile	m ²		30	
3.3.3.2	Dalles alvéolaires stabilisatrices	m ²		30	
3.4.1.3	Graviers concassé 8/11mm	m ³		1,5	
3.3.4 Mobilier urbain					
3.3.4.1	Plots en béton fibré : 20x40x20	U		14	
3.3.4.2	Garde-corps	U		13	
				TOTAL PSE2 HT	
				TVA 20%	
				TOTAL PSE2 TTC	
BASE: 8 bornes		Report TOTAL BASE HT			
PSE 1 : 2 Bornes supplémentaires		Report TOTAL PSE1 HT			
PSE2: VRD - propreté et protections urbaines		Report TOTAL PSE2 HT			
				TOTAL GENERAL HT	
				TVA 20%	
				TOTAL BASE+PSE1+PSE2 TTC	

Annexe 2 : FICHE TECHNIQUE DES BORNES TYPE EVLINK PRO AC MÉTAL INSTALLES DANS L'ÉTABLISSEMENT



- A. Voyant d'état
- B. Lecteur RFID / NFC
- C. Connecteur véhicule type 2
- D. Etiquette produit et QR code
- E. Socle de prise de courant Type 2 avec obturateurs T2S, et prise domestique TE ou TF

Type de câblage / Cabling type	Type de câble / Cable type	Diamètre extérieur / Outside diameter	Classe
Raccordement du câble de puissance / Cable power connection	U1000R2V 3G U1000R2V 5G	10 - 21 mm 0.4 to 0.8 in.	1
Raccordement alimentation séparée pour EVB3#22N40MR* / External supply connection for EVB3#22N40MR*	U1000R2V 2x 2x H07V-U	3 - 6 mm 0.12 to 0.24 in.	1
Chaînage de terre / Earth connection	H07V-R	3 - 6 mm 0.12 to 0.24 in.	1
Raccordement des ports Ethernet 1 et 2 (ETH1 et ETH2) / Connection of Ethernet ports 1 and 2 (ETH1 and ETH2)	RJ45 S/FTP Cat5E	5 - 7 mm 0.20 to 0.27 in.	1
Raccordement DEM (Dynamic Energy Management) avec signal TIC (pour compteur électronique français uniquement) / DEM connection (Dynamic Energy Management) with TIC signal (for French electronic meter only)	Câble de type 298 AWG 24 / 298 AWG 24 type cable	5 - 7 mm 0.20 to 0.27 in.	1
Raccordement Modbus / Modbus connection	Câble blindé pour signal RS485 avec paires torsadées. Section minimale AWG24 / Shielded cable for RS485 signal with twisted pair. Minimum cross section AWG24	3 - 6 mm 0.12 to 0.24 in.	1
Entrées conditionnelles (E1 à E6) / Conditional inputs (E1 to E6)	Câble de type 298 AWG 24 avec paires torsadées / 298 AWG 24 type cable with twisted pair	3 - 6 mm 0.12 to 0.24 in.	1
Déclencheur à minimum de tension indépendant de la tension d'alimentation non embarqué (IMNx) / Under-voltage Release non-embedded IMNx	U1000R2V 2x (Longueur max / max length : 50m) 2x H07V-U (Longueur max / max length : 50m)	3 - 6 mm 0.12 to 0.24 in.	1

- Degré de protection CEI 60529
- IP54 pour version avec prise T2S ou câble attaché T2
- IP54 pour version avec prise T2S et prise type E ou type F
- Degré de protection mécanique : IK10 selon (CEI 62262)
- Prise pour câble T2 ou câble attaché T2 selon CEI 62196-1 et CEI 62196-2
- Prise charge de mode 3 selon l'CEI 61851-1
- Prise de type E ou type F selon CEI 60884-1 pour charge de mode 1 et mode 2 selon l'CEI 61851-1
- Température de fonctionnement :

	-30°C à 40°C	-30°C à 45°C	-30°C à +50°C	
Références	EVB3#22N4A* EVB3#22N4EA* EVB3#22NCA*	EVB3#07N4A* EVB3#07N4AM* EVB3#07N40M* EVB3#07N40EM* EVB3#07N40EM* EVB3#07N4EA* EVB3#07NCA* EVB3#07NCAM*	EVB3#11N4A* EVB3#11NCA* EVB3#11N4FB* EVB3#22N4B* EVB3#22N40M* EVB3#22N40MR* EVB3#22N4* EVB3#22NCB* EVB3#22NC0M* EVB3#22N4EB* EVB3#22N4FB* EVB3#22N40EM* EVB3#22N40FM* EVB3#22N4E*	

- Température de stockage : -40 °C à +80 °C
- Humidité relative : 5-95 %
- Pour une utilisation extérieure et intérieure
- Pour une utilisation dans des zones d'accès limité et des zones d'accès non limité
- Matériel stationnaire à monter sur une surface verticale ou sur un pied
- Système d'alimentation pour VE raccordé en permanence au réseau d'alimentation à courant alternatif et destiné à être utilisé par des personnes ordinaires

- Tension nominale selon modèle Un(V)
- 220-240 1P+N+PE, 50/60 Hz
- 220-240/380-415 3P+N+PE, 50/60 Hz
- Courant nominal de charge : I(A)
- Prise pour câble T2 ou câble attaché T2 : 16 A à 32 A. Configuration à réaliser selon les références commerciales
- Prise TE/TF : 6 A à 10 A à configurer selon la réglementation locale
- Tension assignée d'isolement (Ui) :
- Ui (hors circuits de communication) : 456V AC 50/60Hz
- Ui (circuits de communication) : 60V DC
- Courant assigné d'un circuit (Inc) : 10A, 16A ou 32 A
- Courant assigné de l'ensemble (Ina) : 16A ou 32A
- Facteur de diversité assigné : 1
- Courant de court-circuit présumé maximum : 10kA
- Catégorie de surtension et de mesure : 3
- Matériel de classe I
- Degré de pollution : 2
- Schéma de liaison à la terre :
- TN-S, TN-C-S, TT
- IT : 220-240V 1P+N

- 2 ports Ethernet
- Lecteur NFC compatible avec les badges de type 1, 2, 4 et 5
- Badges compatibles avec le lecteur de badges RFID de la borne :
- Bandes de fréquences opérationnelles : 13.56 MHz
- Champ H maximal 60dBuA/m à 10m
- Protocoles ISO/CEI 14443 A & B, ISO/CEI 15693
- Mifare Ultralight, Mifare Classic
- Pour les autres badges merci de nous consulter
- Technologie Bluetooth® pour la mise en service
- Bandes de fréquences opérationnelles : 2,4 - 2,4835 GHz
- Puissance de sortie RF maximale : 10dBm EIRP

- CEI 61851-1 ed.3
- CEI 61851-21-2
- Pour Bluetooth : EN 300 328, EN 301 489-1, EN 301 489-17, EN 62311
- Pour NFC & RFID : EN 300 330, EN 301 489-1, EN 301 489-3 V2.1.1(*), EN 50364, EN 62311

* La conformité a été évaluée avec un badge à une distance de 25mm du capteur RFID/NFC.

Contraintes d'installation électrique

Prises de terre pour une grappe de bornes

- Une prise de terre additionnelle doit être ajoutée toutes les 10 bornes pour être conforme à la certification EV Ready.
- Toutes les prises de terre doivent être connectées entre elles.

Résistance de terre

- Quelques véhicules électriques mesurent la résistance de terre et peuvent ne pas démarrer la charge si elle est supérieure à un seuil.
- Se référer à la documentation technique du véhicule. Pour la conformité de l'installation à la certification EV Ready et au label ZE Ready la résistance de terre ne doit pas dépasser 100 Ω.
- Dans tous les cas, la résistance de terre doit être inférieure à la valeur maximale définie dans les normes d'installation électrique en vigueur.

Alimentation et protection de la borne de charge

	Courant assigné de la borne de charge		
	10-16 A 1-Ph	16-32 A 1-Ph	16-32 A 3-Ph
Protection contre les surcharges et les court-circuits	20 A courbe B ou C (2)	40 A courbe B ou C (2)	40 A courbe C
Protection différentielle (1)	30 mA type B	30 mA type B	30 mA type B

- (1) Uniquement pour les bornes n'intégrant pas de protection différentielle ou si les normes locales l'exigent.
- (2) Dépend de la sélectivité avec les protections en amont.

Protection recommandée : disjoncteur Acti9 IC60 4P 40A courbe C + déclencheur à minimum de tension indépendant de la tension d'alimentation IMNx A9A26969 si non-intégrée à la borne. L'IMNx doit obligatoirement être associée à un appareil apte au sectionnement.

Il est recommandé d'utiliser l'Interrupteur différentiel Acti9 IID type B pour VE (références commerciales : A9Z51225, A9Z51240, A9Z51440). S'il n'est pas disponible dans le pays, il peut être remplacé par le Acti9 IID type B-SI (références commerciales : A9Z61225, A9Z61240, A9Z61425, A9Z61440).

Dans les rares pays où les dispositions de la norme d'installation CEI/HD 60364-7-722 en vigueur ne sont pas encore appliquées, un DDR de type A-SI peut être utilisé à la place d'un type B.

Nota : L'Interrupteur différentiel n'est pas obligatoire pour les bornes qui en ont un à l'intérieur, sauf en cas de contrainte normative locale contraire.

La détermination des protections et la section des câbles se fera conformément aux normes locales en vigueur en utilisant les informations ci-dessus et en respectant les contraintes de l'installation électrique. En particulier, la protection choisie doit satisfaire aux exigences de l'IEC 61851-1 ed.3 §13.3 en limitant la valeur Pt en dessous de 75 000A² en cas de court-circuit. Les modèles de protection ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Schneider Electric.

Protection contre la foudre

Un parafoudre par prise est recommandé si le niveau kéranique est élevé, ou obligatoire si la réglementation locale l'impose.

Entrées conditionnelles

Les entrées conditionnelles sont à relier à des contacts secs. Le niveau de tension est TBTS.

Entrée limitation de puissance (E1 / E2)

Par défaut le niveau logique de cette entrée est NO. Ce qui signifie que quand le contact sec est ouvert la puissance n'est pas limitée et que la puissance sera limitée quand le contact sec sera fermé.

Ce niveau logique est configurable via eSetup afin que la puissance ne soit plus limitée quand le contact sec est fermé mais quand le contact sec est ouvert.

Le niveau de limitation de puissance par modification du courant maximum est réglable via eSetup. Le niveau par défaut est 16A.

Entrée départ différé (E3 / E4)

Par défaut le niveau logique de cette entrée est NO. Ce qui signifie que quand le contact sec est ouvert la charge s'effectue normalement. La charge sera suspendue ou différée quand le contact sec sera fermé. Ce niveau logique est configurable via eSetup afin que la charge ne soit pas suspendue ou différée quand le contact sec est fermé mais quand le contact sec est ouvert.

Au branchement du véhicule un test de charge est effectué pendant 30 secondes à courant réduit même si la fonction démarrage différé est activé.

Entrée détection de véhicule (E5 / E6)

L'ajout d'un capteur de présence de véhicule est nécessaire dans l'installation. Par défaut, le niveau logique de cette entrée est NO. Cela signifie que le contact sec du capteur doit être ouvert quand il ne détecte pas de véhicule et fermé quand il en détecte un.

Ce niveau logique est configurable via eSetup et doit être configuré en fonction du détecteur utilisé. L'information sur la présence du véhicule est renvoyée par la communication OCPP.

NOTE : EVlink Pro AC n'assure pas la fonction facultative de ventilation.